



LIMOGES MÉTROPOLE

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

1 DOCUMENT - Publié le 27 Février 2026

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la pierre angulaire du PLUi : c'est un acte qui présente les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, économique, social et environnemental de la Communauté urbaine.

A travers le présent document, *PADD*, est exprimé l'ensemble des thématiques à aborder dans le *PLUi*.

Le Projet d'aménagement et de développement durables définit spatialement le développement du territoire. Il doit être compréhensible par toutes et tous et réalisé en concertation avec les habitants.



Adopté le 17 décembre 2021, ce projet de territoire doit construire les bases du futur **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**, actuellement engagé. Document d'urbanisme de référence pour Limoges Métropole, **le PLUi permettra de traduire les grands enjeux du projet de territoire pour les 10 prochaines années.**
